

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, N° 13, Rue Lamontagne, Basse-Ville.

PARTIE RELIGIEUSE.

LE MOIS DE MAI, MOIS DE MARIE. (1)

Québec, 1er mai 1843.

Avec le mois de mai, s'ouvrent, dans toutes les églises, les belles et touchantes cérémonies connues sous le nom de MOIS DE MARIE.

Les exercices préparatoires ont eu lieu hier soir à Notre-Dame, à Saint-Roch et chez les Dames Religieuses de l'Hôpital-Général de cette ville.

« Déjà l'hiver est passé, dit le *Cantique des Cantiques*, les pluies se sont dissipées et ont entièrement cessé. Les fleurs paraissent sur notre terre... la voix de la tourterelle s'est fait entendre... le figuier montre ses premiers fruits naissants, les vignes en fleur répandent leur agréable parfum. Lève-toi, mon bien-aimé, (ô Marie!) viens que je t'embrasse, et que je t'embrasse, car votre visage est doux, et votre visage plein de charmes. »

Et les pieux fidèles, comprenant ces poétiques paroles de la sainte Ecriture, ont voulu les accomplir... Ils ont voulu dédier un mois entier à l'auguste Vierge, afin de s'approcher plus souvent d'elle, et leurs vœux choisissent le plus beau mois de l'année, celui où toute la nature se renouvelle, celui d'ailleurs où Marie n'avait aucune fête spéciale.

Quand on fait une offrande, dit le P. Lalomia, dont on a plus d'une fois cité les gracieuses paroles, et qu'on aime encore à retrouver ici, quand on fait une offrande, on doit toujours présenter ce qu'on a de mieux: c'est pourquoi on a choisi de préférence le plus beau mois de l'année, le mois de mai, qui, par le renouvellement de la nature et l'agréable variété des fleurs dont la terre se couvre, semble inviter l'âme à renaitre aussi à la grâce, à se parer des plus beaux actes de vertu et à en former comme la couronne de la reine de l'univers.

Mais un autre motif aussi agréable à Marie, qui ne cherche pas seulement sa gloire, mais qui désire, qui veut le bien de ses enfants, déterminait l'établissement de cette dévotion.

L'épanouissement de toute la nature, l'air embaumé de toutes sortes de parfums, la douce température du printemps, ce je ne sais quoi qui fait, à cette époque, éprouver à chacun des sensations inconnues le reste de l'année, tout portait les hommes, et surtout la jeunesse, à la dissipation, à la mollesse, aux danses joyeuses. Les partisans du monde couraient dans leurs villes, ils se couronnaient de fleurs, et ils passaient les beaux jours dans les jeux et les ris. Le plus délicieux mois de l'année, le mois où toutes les créatures auraient dû plutôt bénir et louer la divine bonté de ses bienfaits et de ses grâces, s'écoulaient en de vains et futiles divertissements, toujours funestes à l'âme, quand ils ne la perdent pas tout à fait!

Il n'en fallait pas davantage pour affliger les vrais chrétiens, ceux qui comprennent le prix du salut des âmes... et c'est pourquoi on résolut d'opposer aux fêtes du siècle les fêtes de la religion; aux plaisirs des sens les plaisirs purs et célestes de la foi... La belle Italie vit donc s'établir, au milieu de Rome même, le beau mois de Marie, et ce fut là un des plus touchants contrastes et une des plus belles harmonies du monde religieux.

La sainte institution fut bénie dès le commencement. On ne tarda pas à s'apercevoir du bien immense qu'elle opérait. Les folles joies, qui laissent toujours le cœur vide, se dissipèrent peu à peu. Les mortels ne se couronnèrent plus de roses et de lys; mais ils déposèrent leurs couronnes aux pieds des madones. La saison des fleurs ne ramena plus avec elle les plaisirs dangereux auxquels le mois de mai était presque entièrement consacré; en un mot, ce temps de désordre se trouva bientôt changé en des jours de salut.

On se partage sur le nom de celui qui a institué le Mois de Marie, ou pour mieux dire, le véritable auteur n'est pas bien connu. C'est toujours comme cela: ces saintes âmes dotées des hommes de précieuses pratiques et elles se débattent à leurs regards; nous jouissons des fruits excellents de leurs œuvres et nous ignorons la main qui nous les a données!

Cependant on cite deux promoteurs de cette dévotion. Les uns l'attribuent au P. François Lalomia, et je suis de ce nombre; car dans mon petit opuscule intitulé: *Le Mois de Marie*, je partage ce sentiment. Les autres veulent que l'institution du mois de Marie remonte plus haut que ce missionnaire, et en font honneur à saint Philippe de Néri, qui mourut à Rome en 1595.

« Si la dévotion du mois de Marie, dit M. l'abbé de Sambucy, qui se range parmi ces derniers, a fait des progrès dans le dix-huitième siècle, elle n'en est pas moins l'œuvre de saint Philippe Néri, le fruit de son zèle pour le salut des âmes et de sa piété envers Marie. Ce saint, si ami de la jeunesse, s'était aperçu que le mois de mai était le plus dangereux de l'année pour les jeunes gens. Désolé de ne pouvoir contenir la fougue de leur tempérament, ni l'effervescence et versait des larmes. Enfin, il fut inspiré de recourir à la sainte Vierge, et de mettre le jeune âge sous la protection de Marie pendant le mois de mai. A cet effet, il traça aux jeunes gens une règle de conduite à suivre dans tous les jours de ce mois. Il leur prescrivit de pieux hommages devant les tableaux, statues ou autels de Marie; de exercices de piété quotidiens, l'assiduité à la messe, à la lecture spirituelle, au sermon et au salut; des prières plus fréquentes jointes à des actes de vertu et à des œuvres pieuses; enfin une communion générale ou particulière, dans le cours ou à la fin du mois, et une consécration à la sainte Vierge. »

Ce passage est positif, et le digne ecclésiastique qui l'a écrit doit certainement être pour nous une puissante autorité. Cependant, je l'avoue, il ne me paraît pas suffisamment démontré que c'est à saint Philippe Néri que nous sommes redevables de l'institution du Mois de Marie. J'aurais voulu des preuves, et je ne trouve qu'une affirmation, qui ne tranche nullement la difficulté.

Mais qu'importe après tout le nom du véritable auteur de cette précieuse pratique? Une seule chose doit nous suffire: c'est qu'elle nous vient du ciel; c'est qu'il n'y a qu'une sainte âme qui ait pu être l'interprète de la volonté du Seigneur. Or, nous trouvons ces caractères réunis dans la dévotion qui nous occupe. Notre piété doit donc être satisfaite.

Toutefois, si le P. Lalomia n'est pas l'auteur du Mois de Marie, il est certain au moins qu'il fut un des plus ardens propagateurs. Il fut le premier qui publia un

(1) Cet article a déjà paru dans la Gazette de Québec du 7 mai dernier. Nous le reproduisons en faveur de ceux de nos lecteurs qui n'étaient pas abonnés à la Gazette.

(2) Cant. des Cant. Chap. 2, II et suiv.

petit livre (1) pour prescrire des exercices pendant le mois béni; il prêcha en faveur de cette dévotion, et il s'occupa spécialement de la propager et de l'étendre. Aussi le nom de ce pieux missionnaire est-il vénéré parmi les fidèles et prononcé dans toute l'Italie comme celui d'un bienfaiteur.

Une si salutaire pratique ne pouvait pas demeurer dans une seule contrée; elle avait été instituée pour régénérer, il fallait qu'elle s'étendit au-delà des monts, et qu'elle y portât ses fruits précieux.

La France, comme fille aînée de l'Eglise, fut la première à la recevoir; elle en avait besoin d'ailleurs, car la belle saison y était aussi l'occasion, comme en Italie, de bien des désordres; mais, d'un autre côté, elle aime beaucoup Marie, et elle accueillit avec bonheur une dévotion qui devait contribuer à étendre davantage le culte de la mère du Sauveur.

Il paraît que c'est au P. Doré, de la compagnie de Jésus, que nous devons, chez nous, l'établissement du Mois de Marie. Ce vénérable ecclésiastique, qui mourut en 1816, traduisit le petit livre du P. Lalomia; il en prescrivit les exercices dans les communautés. On en fut ravi; de pieuses familles voulurent prendre part à la touchante fête, et en quelques années la sainte dévotion se trouva tout-à-fait établie dans notre France.

Mais ce qui contribua éminemment à son progrès, ce fut la haute approbation que le pape Pie VII lui donna. Ce glorieux pontife, convaincu du bien qu'elle produisait, voulut l'enrichir de ses faveurs, et lui accorda des indulgences.

Dès que Rome eut parlé, les évêques de France, ces sentinelles attentives à procurer à leurs ouailles ce qui peut contribuer à leur bonheur, approuvèrent la dévotion du Mois de Marie et en autorisèrent la célébration dans leurs diocèses. Alors la foi des fidèles éclata; rien ne put les retenir, et ils pratiquèrent à l'envi la sainte dévotion du beau mois de la Reine du ciel. Cet empressement s'est encore augmenté d'une manière sensible dans ces dernières années.

« Il semble, dit un auteur, qu'au moment où notre patrie était menacée des nouveaux maux qui sont venus fondre sur elle, les âmes fidèles se sont tournées comme spontanément vers la puissante protectrice des Français. Pensée consolante, qui nous donne l'espérance de voir enfin la paix rétablie et la religion florissante dans un royaume consacré à Marie et pour lequel elle s'est toujours intéressée avec tant de bonté.

Jusqu'ici j'ai retracé l'histoire du Mois de Marie; je dois à présent essayer d'en montrer la beauté.

Dès le 30 avril on dresse dans chaque église un autel à la reine des anges: on le pare de fleurs, de bordes, de candelabres et de belles draperies blanches, bordées de bleu avec des franges d'or. Le soir, de jeunes et candides vierges, parées de toutes les grâces de la vertu, viennent se prosterner au pied de l'image de Marie, invoquer sa protection et lui recommander des personnes bien chères. On chante des cantiques, on écoute les sages conseils du ministre de Dieu et on se retire déjà tout joyeux d'avoir vu s'ouvrir le Mois de Marie...

La première aurore de ce mois béni réjouit saintement nos cœurs; ils s'élevaient aussitôt vers Marie et ils la saluent avec éloges. La messe sonne; on se rend à l'autel de la douce Vierge, et l'agneau de Dieu est immolé pour les pieux enfants de la Mère de Jésus.

Une journée ainsi commencée se passe ordinairement dans la paix, dans le bonheur... et on est encore tout ému de la félicité du matin, quand le soir arrive pour nous donner, à son tour, sa part de douces et saines jouissances.

Cette heureuse soirée nous ramène donc au pied de l'image de Marie, car il n'y a que là qu'on peut goûter cette paix que le monde ne saurait procurer... On commence la prière, c'est celle du chapelet; on intercéde pour les besoins de ses frères, des pauvres, des malades et surtout des mourants! Ah! c'est un moment si solennel que celui de la mort, qu'on ne saurait trop prier pour ceux qui y sont arrivés!

Ces supplications sont entremêlées de cantiques chantés par des voix mélodieuses dont l'expression, à la fois tendre et pure, pénètre l'âme d'une volupté douce et ineffable et la transporte au séjour des anges.

A ces chants, de jeunes prêtres, pleins de zèle, joignent des instructions sur les mystères de la très sainte Vierge, ils nous retracent sa vie toute céleste; ils adressent de saintes exhortations et citent des exemples de conversions obtenues par de ferventes invocations à Marie... Lorsque les ministres des autels montent en chaire, la pieuse assemblée écoute en silence, toute remplie de la tendre Vierge, de sa vie, de ses bienfaits, de sa bonté; elle n'éprouve alors qu'un sentiment, celui de l'aimer...

Ainsi s'écoule la matinée, ainsi s'écoule le soir de chaque jour du mois de mai. N'est-ce pas là un temps de bénédiction!

Mais, de tous ces jours, le plus solennel et le plus touchant est assurément le dernier. Le matin, une messe rassemble les filles de Marie, et elles arrivent vêtues de robes blanches et d'écharpes bleu-de-ciel, symbole de la candeur et de l'innocence. Des cantiques s'y chantent et Jésus-Christ, par la sainte communion, réunit au même festin ces âmes consacrées à sa mère.

Le soir, la cérémonie fait éprouver d'autres émotions encore. On voit, à la suite des chants accoutumés, une des vierges chantantes, couverte d'un voile, se prosterner au pied de l'autel de Marie et lui adresser, au nom de tous les assistants, une profession de foi, d'amour, de reconnaissance et de dévouement.

Combien est touchante la voix qui prononce ces paroles! Avec quelle effusion elle exprime ce que son cœur lui dicte! Aussi ces suaves accents, après avoir pénétré d'émotion l'auditoire, s'en vont aux pieds de la reine des anges, déposer ses vœux et ses hommages.

Mais, hélas! le bonheur est si court en ce bas monde, le temps est si rapide, qu'en passant il emporte et le mois de Marie, et les chants qui l'ont célébré.

Une touchante allocution, en signe d'adieu, du digne prêtre qui a dirigé les exercices de ce beau mois, termine la cérémonie, et lorsque son pieux auditoire s'est retiré en silence, on se croit tout à coup transporté dans un désert, et l'on ressent une réelle et vive affliction. En effet lorsqu'on s'est trouvé pendant un mois au milieu de ces âmes si pieuses, si pénétrées d'un saint devoir, et qu'on les voit ainsi s'éloigner pour un an, plusieurs même peut-être pour toujours, on se croit presque abandonné de sa propre famille.

Tel est le Mois de Marie. Ainsi s'écoule cette suite de délicieuses fêtes qui résument toutes les autres fêtes de la très sainte Vierge... Mois de Marie! ce mot-là dit tout, il emporte avec lui l'idée de poésie, de sainte allégresse, d'espérance, de douceur, de grâce, de bénédiction, de fidélité! Tous les pieux enfants de Marie l'aiment, ils saluent son retour avec bonheur, et rien ne pourrait jamais remplacer pour eux ce mois béni.

Soyez étonnés, après cela, si tant d'écrivains se sont plu à traiter un aussi délicat sujet... Depuis l'Opuscule du vénérable Lalomia, jusqu'à celui qu'une pieuse femme vient de publier (1), combien d'ouvrages nous ont été donnés sous ce simple et si beau titre: *Mois de Marie!* Quelle onction, quel tendre amour pour la Vierge immaculée règne dans ces ouvrages! Tous les fidèles en possèdent quelqu'un et en font leur plus doux *lectum*, pendant le mois de la reine des anges.

Formons des vœux pour que cette sainte pratique s'étende de plus en plus... Là est notre salut! Quand nous voyons la piété se bannir du monde, la foi même s'éteindre, et le peu qui en reste languir, dit le cardinal de Luzerne, quand l'incrédule audace s'élève en principe et se forme une domination, n'est-ce pas le temps de ramener ce culte si salutaire, de recourir à cette protection si efficace, et de conjurer celle à qui tant d'infortunés ont dû le soulagement de leurs peines, la délivrance de leurs périls, de faire cesser les maux affreux dont l'Eglise est affligée, et de la retirer des épouvantables dangers qui la menacent! »

L. F. GUERIN.

(1) Mme. de Tarbé des Sablons.

LETTRE DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE CHARTRES AU CLERGE DE SON DIOCESE.

Messieurs, On vient de publier dans les journaux un écrit ou extrait d'ouvrage qui est répandu dans tout le royaume, et qui intéresse essentiellement la religion et le clergé de France. Cette pièce détachée a pour but de représenter comme digne d'une vive approbation et surtout comme très orthodoxe la philosophie du dix-neuvième siècle; elle en fait l'apologie, et en même temps elle en porte l'empreinte très marquée par les choses nébuleuses, vagues, mêlées de nombreuses citations de noms, bien ou mal appliquées, qui éblouissent les gens superficiels, mais ne laissent au fond aucune idée nette et précise. En rassemblant vingt opinions qui se choquent, en entassant les noms les plus disparates, ceux de Platon et de saint Thomas, de Descartes et de M. de Lamennais, d'Occam et de Malebranche, l'auteur semble vouloir persuader que le partage des esprits a été tel que nous marchons à tâtons dans une obscurité profonde qui avait besoin d'être éclairée par le génie de nos philosophes contemporains. Je suis bien loin d'entrer dans cette pensée, et je montrerai très clairement, si je ne me trompe, que la philosophie chrétienne offre et offrira toujours des principes simples, mais lumineux et parfaitement liés qui mettent l'homme en possession de la vérité et procurent par là son esprit un repos entier et très légitime.

J'ai remarqué dans cet écrit une particularité qui m'aurait causé le plus vif étonnement si les ouvrages de l'auteur m'étaient moins connus. Il répète, il inculque sans cesse dans ses livres que la création est nécessaire, qu'en Dieu la puissance de produire est toujours en acte, et il va jusqu'au point d'employer ces mots d'une énergie incomparable: « Il n'y a pas plus de Dieu sans monde, que de monde sans Dieu. » (Il n'en maintient pas moins que Dieu crée librement; comprenne cela qui pourra!)

Or dans l'Extrait il revient là-dessus; et il se réduit à dire ce que tout le monde dit et pense, que, puisque Dieu a créé, il faut bien qu'il y ait convenance dans cet usage de sa puissance et de sa fécondité; rien de mieux. Mais voici ce qu'il y a de fort remarquable, c'est qu'il ajoute qu'en parlant ainsi il ne fait point de concession, ni par conséquent de réfraction, que le sentiment qu'il vient d'énoncer n'est que le développement régulier de ses pensées précédentes, de celle-ci, par exemple: « Il n'y a pas plus de Dieu sans monde, que de monde sans Dieu. » J'ai bien reconnu là les évolutions continuelles, ou, pour parler sans détour, les incroyables contradictions dont ses ouvrages sont remplis.

Je ferai donc quelques réflexions sur cet écrit; c'est pour moi un devoir particulier. A une époque peu éloignée, j'ai soutenu devant le public que les nouvelles doctrines philosophiques étaient toutes teintes, toutes pénétrées de panthéisme. Si ce que l'Extrait renferme était exact, je serais un calomniateur; j'aurais imprimé à mon caractère une flétrissure véritable. Je ne puis donc me taire, et je dois prouver que je n'ai point encouru, grâce à Dieu, une pareille tache.

Cette pièce contient d'autres reproches enveloppés contre le clergé. Je le sais, messieurs, vous attendez de moi une justification qui nous sera commune. Je partage votre sentiment; une défense est nécessaire, et je vais l'entreprendre.

Et d'abord l'auteur de l'Extrait se récrie sur ce qu'on a taxé sa doctrine de panthéisme. Il assure, du ton le plus ferme et le plus tranchant, qu'il l'a au contraire toujours combattu. Ce premier différend est aisé à vider par l'inspection de ses ouvrages. Consultons ses *Fragments* (Préf., page XI, 1er éd.); voici ces paroles, pour lesquels je de ande une grande attention: « Le Dieu de la conscience n'est pas un Dieu abstrait, un roi saluaire, rélégué par-de là la création, sur le trône désert d'une éternité silencieuse et d'une existence absolue qui ressemble au néant même de l'existence: c'est un Dieu à la fois vrai et réel, à la fois substance et cause, toujours substance et toujours cause, n'étant substance qu'en tant que cause, et cause qu'en tant que substance, c'est-à-dire étant cause absolue, un et plusieurs, éternité et temps, espace et nombre, essence et vie, indivisibilité et totalité, principe, fin et milieu; au sommet de l'être, et à son plus humble degré; infini et fini tout ensemble; triple enfin, c'est-à-dire à la fois Dieu, nature et humanité. En effet, si Dieu n'est pas tout, il n'est rien; s'il est absolument indivisible en soi, il est inaccessible, et par conséquent il est incompréhensible, et son incompréhensibilité est pour nous sa destruction. »

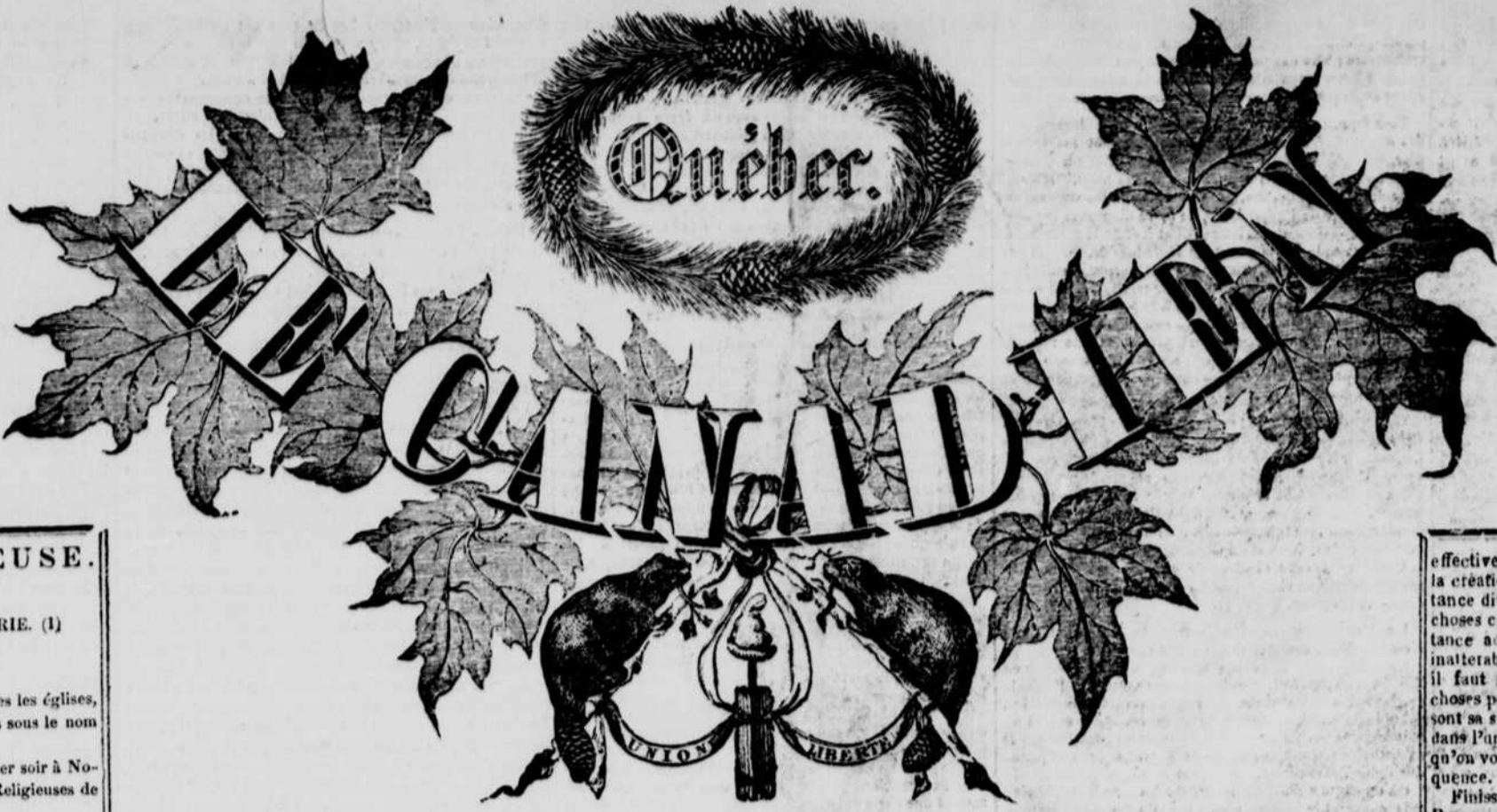
Pesons tous les mots de cette période, à l'exception des premières paroles qui sont presque énigmatiques et surtout fort suspectes. Les membres de phrases suivants, qui sont parfaitement clairs, nous dispensent de cet examen. Dieu est temps, espace et nombre. On le décide avec beaucoup d'assurance; quelle preuve en donne-t-on? Aucune. Mais, comme le temps, l'espace et le nombre sont limités, et ne peuvent entrer dans une substance simple, on commence à déclarer par là le panthéisme qu'on a dans l'esprit... Dieu est au moment de l'être, et à son plus humble degré.

Peut-il donc y avoir divers degrés d'être, les uns supérieurs aux autres dans la perfection souveraine? D'un autre part, quel est le plus humble degré de l'être? C'est évidemment celui qu'occupent les corps grossiers et matériels répandus dans l'univers. Ces corps font donc partie de l'être divin. Même erreur... Dieu est infini et fini tout ensemble. Voilà assurément l'alliance de mots la plus monstrueuse et la plus révoltante dont il y ait peut-être d'exemple; car il est évident qu'un être fini sous un rapport, n'est point infini dans son essence. Mais, quand on prétend que Dieu est engagé dans la matière, et qu'elle fait partie de son essence, l'union de ses deux mots paraît, au premier coup-d'œil, un peu moins choquante. Aussi est-ce à cet état que l'auteur réduit la divinité. Suivent des expressions si hardies, qu'on n'en croirait pas à ses yeux, si la netteté et la précision des termes ne rendait pas la méprise impossible: Dieu est triple enfin. C'est-à-dire à la fois Dieu, nature et humanité. La doctrine du Dieu univers jaillit de ces paroles d'une manière si vive et si saisissante, qu'elle ne demanderait pas un commentaire, même pour un enfant. Le premier être est à la fois Dieu, nature et humanité. Comment mieux expliquer que toutes les choses existantes ne font qu'un tout unique? Cependant l'auteur sait trouver de nouvelles expressions pour rendre la même pensée. Si Dieu n'est pas tout, il n'est rien. C'est là comme la divise et le mot d'ordre des panthéistes. Oui, si Dieu n'est pas reptile, panthère, il n'est rien. Détestable blasphème, que doit pourtant nécessairement proférer celui qui soutient l'opinion dont il s'agit ainsi.—L'incompréhensibilité de Dieu est pour nous sa destruction. Or, c'est précisément tout le contraire, de l'aveu de tout homme capable de la plus légère réflexion.

Quel esprit, en effet, n'est frappé de cette vérité, que des vues fines comme les nôtres sont trop courtes pour pénétrer tous les profondeurs de l'infini? D'où il suit que si Dieu était compris par nous, il ne serait pas infini, il ne serait pas Dieu. Mais non, l'auteur des *Fragments*, comme on le voit dans tous ses livres, ne veut point qu'il y ait des mystères pour la raison humaine. Il soutient qu'elle peut embrasser l'infini tout entier. Hélas! que résulte-t-il de là? C'est qu'il égale notre intelligence à la sagesse increée, qu'il en fait l'apothéose, et que, sans y songer sans doute, il relève l'exécrable autel de la dièsse Raison.

Voilà donc le sens bien clair dans tous ses détails de cette longue période. J'affirme avec confiance que jamais on n'a énoncé le panthéisme d'une manière plus explicite, plus nette, plus catégorique. Il n'a pu échapper à aucun lecteur, que notre philosophie était insatiable de répétitions et de figures pour mettre plus vigoureusement en relief cette déplorable doctrine. Ajoutons inutilement quelque autre preuve.

Dieu, suivant le même écrivain tire le monde, non du néant qui n'est pas, mais de lui qui est l'existence absolue. Puisque Dieu ne tire pas le monde du néant par la raison qu'il n'est pas, il le tire donc d'une chose qui est, c'est à dire d'une substance



IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JEAN-BAPTISTE FRÉCHETTE, IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE, N° 13, RUE LAMONTAGNE.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 25 cts. et pour chaque insertion subséquente 75 centiers courant.

Pour dix lignes et au-dessus de 63 cts. 25. la première insertion et chaque suivante 100c.

Au-dessus de dix lignes 4 dollars par ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

effective, réelle. Or, dans l'instant qui a précédé la création, il n'y avait d'autre substance que la substance divine. Il s'ensuit que Dieu a tiré toutes les choses créées de sa substance; et comme cette substance adorable est simple, indivisible, immuable, inattempable, incapable, en un mot, de se transformer, il faut nécessairement en conclure que toutes les choses produites par lui participent de sa substance, sont sa substance même; de sorte que tout est Dieu dans l'univers. Qu'on imagine toutes les subtilités qu'on voudra, on n'échappera jamais à cette conséquence.

Finissons sur cet article par un indice très frappant. Personne n'ignore que Spinoza a donné son nom au panthéisme moderne. Or, le chef de l'école philosophique actuelle montre pour ce juif hollandais une prédilection au point d'enthousiasme qui marque une vive sympathie. Il porte sur cet homme un jugement qui ne peut qu'exciter une extrême surprise. Il ne lui trouve, ce semble, d'autre défaut que d'avoir été trop religieux; *Lois d'être un athée, dit-il, Spinoza a tellement le sentiment de Dieu, qu'il est perdu le sentiment de l'homme; c'est un excès dont on ne l'aurait pas cru capable.* Notre écrivain ajoute: *Son livre est au fond un hymne mystique, un élan et un soupir de l'âme vers celui qui, seul, peut être légitimement: Je suis celui qui suis.* Qui, sans doute, Spinoza chante celui qui est, mais qui est à la manière des panthéistes; quand il s'agit de Dieu, le juif d'Amsterdam n'en connaît point d'autre. Il semble évident que celui qui est flatté, presque ravi par ce chant mystique, ne peut être qu'un philosophe attaché à la même école. Enfin voici les paroles les plus extraordinaires, je crois, que j'aie jamais lues; assurément, il y a peu de personnes qui ne puissent en dire autant. *L'auteur auquel ressemble le plus ce prétendu athée, est l'auteur inconnu de l'imitation de Jésus-Christ!* Qui! cet homme si vénérable, si pieux, et en même temps d'une âme et d'un esprit si élevés, sur lequel Fontenelle a dit un mot connu de tout le monde, que Lépautz admirait, était donc comme une image et un portrait antérieur du juif apostat! Peut-on porter plus haut la gloire de cet impie, ahurri depuis deux siècles de tous les peuples civilisés? Et comment se refuser à croire que celui qui le loue avec une effusion si vive et de si singuliers transports approuve et même partage ses sentiments?

On dira peut-être qu'il a plusieurs fois désavoué ce système du Dieu-Univers. Mais d'abord, dire le pour et le contre n'est pas se retrécir, surtout quand on persiste à dire le pour et le contre sur le même sujet. Je donnerai, dans un instant, plus de jour à cette remarque. Il s'est retrécit; mais comment? Quelque-fois, même en prétendant désavouer sa profession de croyance panthéiste, il la renouvelle et la confirme. En voici un exemple pour à piquer vivement la curiosité. Dans une des préfaces qui sont en tête de la 3e édition, page 19, le philosophe qui nous occupe repousse d'abord avec une extrême vivacité l'accusation de panthéisme. Il jette en passant ces mots qui nous ont tristement frappés, savoir que son Dieu n'est pas le Dieu mort de la Scolastique (comme si l'école avait jamais reconnu un autre Dieu que le Dieu vivant des chrétiens); et après une explication pleine de chaleur, en forme d'apologie, il fait une horrible rechute, c'est à dire qu'il rappelle la grande période citée plus haut, qu'il s'appuie sur ce passage, qu'il l'avoue authentiquement de nouveau. A la vérité, par un demi-tour, il s'arrête avant ces expressions fatiales: *triple enfin, c'est à dire à la fois Dieu, nature et humanité*; mais il cite tout ce qui précède. Or, quand on dit que Dieu est temps, espace et nombre, qu'il est fini et infini, etc., on exprime surabondamment la doctrine du panthéisme. C'est ainsi qu'il retomba dans l'abîme auquel il prétend avoir toujours échappé, et qu'il y est entraîné par un engagement de système et par l'impérieux ascendant de sa secrète et profonde pensée.

Voilà, il faut en convenir, une bien étrange manière de se corriger. Les autres réfracteurs de l'auteur, lesquelles ne méritent guère ce nom, sont. Il est vrai, d'un autre caractère: mais elles sont vagues, indirectes, mal appuyées, nullement convaincues. De là que s'ensuit-il? C'est que, si ces modifications enlèvent un peu la force de la grande période, par exemple, que j'ai citée plus haut, et où le panthéisme est professé avec tant de précision, de solennité et d'éclat; d'une autre part, cette période, avec la lucidité extrême et la vigueur de ses expressions, détruit toute la valeur de ses désavoués pâles et incomplets, dans lesquels on a des lours le droit de ne plus voir que des palliatifs, des palinodies concertées et très peu dignes de confiance. Cette observation est, ce me semble, d'un fort grand poids; et alors même que les deux termes opposés de ces contradictions seraient d'une égale énergie, qu'en résulterait-il? C'est que l'auteur laisserait à chacun le choix des deux partis divers ou contraires. Mais n'est-il pas évident qu'en deux doctrines, dont l'une blesse toutes les passions et l'autre les flatte, entre le théisme, par exemple, qui place sur nos têtes un maître, un juge formidable, et le panthéisme qui montre un Dieu engagé dans la matière, et par la puissance et comme stupide, n'est-il pas évident que, dans cette alternative, un grand nombre d'hommes, ou livrés aux illusions de la jeunesse, ou peu instruits, ou peu touchés de ce qui a rapport à Dieu et aux saluts de l'âme, laisseront le système qui les contrarie, en embrasseront avec ardeur celui qui lâche la bride à leurs inclinations, et en autorise tous les excès, tous les emportements, tous les caprices?

Il est donc incontestable que le panthéisme domine toutes ces doctrines qu'on veut bien appeler philosophiques; et ce qui ajoute beaucoup à la prépondérance donnée à cette doctrine dans les livres de l'auteur, c'est une circonstance qu'il est très essentiel de remarquer. En effet, s'il avait émis cette monstrueuse opinion, il semble qu'il se serait étonné lui-même d'avoir pu l'embrasser et la défendre, qu'il aurait gémé profondément à la vue de ces lignes qu'il aurait vu le malheur d'écrire dans cette vue, qu'il aurait voulu les effacer de ses larmes, et qu'il se serait hâté d'en faire disparaître toutes les traces. Mais c'est précisément le contraire qui est

effectif, réelle. Or, dans l'instant qui a précédé la création, il n'y avait d'autre substance que la substance divine. Il s'ensuit que Dieu a tiré toutes les choses créées de sa substance; et comme cette substance adorable est simple, indivisible, immuable, inattempable, incapable, en un mot, de se transformer, il faut nécessairement en conclure que toutes les choses produites par lui participent de sa substance, sont sa substance même; de sorte que tout est Dieu dans l'univers. Qu'on imagine toutes les subtilités qu'on voudra, on n'échappera jamais à cette conséquence.



tant son cours submergea toutes les places environnantes. 10 bâtiments avec les animaux ont été emportés, et trois maisons rasées, dans l'une desquelles gisait une malheureuse femme en couches; son mari n'eut que le temps de la prendre dans ses bras et de s'éloigner de deux perches; la maison partit toute ronde et passa avec la rapidité de l'éclair au-dessus du pont, c'est-à-dire, de plus de 22 pieds de hauteur.

« Au risque d'être englouties sous les glaces, des personnes dont on ne peut tout louer le courage ont été chercher des malheureux dont les cris annonçaient qu'ils étaient aux derniers tranchements, les uns au second, les autres aux premiers. Dans toutes les maisons environnant le pont; des personnes se sont sauvées à la nage; de jeunes femmes de la plus délicate constitution passèrent de leur lit par leurs fenêtres dans les eaux glacées jusque sous les bras, portant avec peine leurs enfants nus ainsi qu'elles, et retournant avec le courage du désespoir chercher à sauver non le plus précieux, mais le plus utile. M. Normandeau a pensé être englouti en faisant de vains efforts pour gagner son écurie qu'il a aussi perdue avec tous ses animaux; et M. Milette, son voisin, en a perdu beaucoup dans des bâtiments éloignés du rivage de plus de deux arpents. Une pauvre femme ayant de l'eau aux épaules a décollé son enfant; enfin, monsieur, on ne saurait vous décrire cette scène de désolation et d'horreur. Que de larmes, que de cris effrayants, que de sanglots étouffés! Ah! monsieur, c'est ici qu'il me faudrait voir éloquent plume pour peindre dignement l'héroïque charité de notre digne curé, M. Bourassa, d'une poitrine très délicate et dans le moment exténué par les jeunes du carême et les fatigues de ses travaux apostoliques. Nouveau François de Sales, il passa la nuit dans les eaux glacées à parcourir le théâtre de cet affreux événement, consolant les uns, aidant les autres à retirer leurs animaux de dessous les décombres; le cœur navré, mais le doux sourire sur les lèvres, il encourageait toutes les malheureuses victimes. Ce qui est très étonnant, c'est que personne ne soit péri dans une aussi terrible occurrence. La providence qui ménage tout les a sauvés par la perte du pont qui en se brisant a laissé un libre cours à l'eau, sans qu'il n'y ait le moindre doute que le village eût été rasé, de même que sans les accidents arrivés en haut du pont qui en retenant les glaces les ont forcés de prendre cours par les champs; sans cela, dis-je, tout le bassin eût été rasé. Dieu a tout compensé; depuis l'église jusqu'au bassin, il est presque impossible de passer même à pied dans les chemins qui ne sont que montagnes de glace, et il y a plusieurs terres qui ne pourront être du tout ou que très tard cultivées; les glaces les couvrent jusqu'au bout de 18 arpents. Des vergers ont été entièrement détruits, et des marchands ont beaucoup perdu dans les caves. »

#### On écrit des Trois-Rivières à l'Aurore des Canadas.

« Le commerce a peine à reprendre vigueur ici. Les habitants des campagnes environnantes sont si pauvres et vendent si peu de leurs produits qu'ils ont, qu'en vérité ça fait pitié; misère dans toutes les classes et dans tous les rangs, voilà l'évangile du jour, comme vous me disiez quelquefois. Les semailles se feront encore tard cette année, et ma foi! bienheureux ceux qui seront en état de semer. Un des cultivateurs qui étaient le plus à l'aise autrefois est venu m'emprunter de quoi acheter son grain de semence pour ce printemps; je ne sais vraiment trop où nous irons aboutir avec cet affreux état de choses. »

« On m'a dit hier, que nous allions avoir plusieurs compagnies d'un régiment prochainement attendu des Indes; ceux qui ont des maisons à louer n'en sont pas fâchés. »

On assure que le parlement provincial est de nouveau prorogé au 12 juin, mais sans être alors convoqué pour l'expédition des affaires.

Nous n'avons jamais vu le mois de mai s'annoncer d'une manière aussi triste. Le thermomètre, qui était monté à y a quelque temps à 60 degrés de Fahrenheit, est redescendu à 40. Nos campagnes sont encore couvertes de leur manteau d'hiver, un peu taché par endroits, et il fait depuis deux ou trois jours un vent glacial, accompagné d'une pluie entremêlée de grêle et de neige.

La débacle s'est opérée sur la rivière Saint-Charles ainsi que sur le chenal au nord de l'île d'Orléans, mais la navigation du fleuve au-dessus de cette ville est encore interceptée par le pont de la chaudière.

FAUSSE MONNAIE.—On nous dit qu'il circule des demi-piastres américaines faussées et bien contrefaites, mais que l'on reconnaît en ce qu'elles sont onctueuses au toucher.

On nous prie d'annoncer que par suite d'événements imprévus les propriétaires de l'Artisan se trouvent obligés de suspendre la publication de leur feuille jusqu'à lundi prochain, 8 mai.

MM. les membres de l'association du barreau de Québec, ont un banquet ce soir à leur chambre au Palais de Justice.

M. JOHN NESBITT a lancé ce matin à sept heures, de ses chantiers à Saint-Roch, un navire nommé Annie et jaugeant environ 700 tonneaux, nouvelle mesure. C'est le premier vaisseau qui ait été lancé cette année à Québec. Il est entré majestueusement et sans encombre dans son nouvel élément.

#### CORPORATION MUNICIPALE DE QUEBEC

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL.

Vendredi, 28 avril 1843.

Plusieurs requêtes sont présentées au Conseil, qui prend ensuite en considération le rapport du comité des finances pour le paiement des salaires et autres comptes.

Le s-laire du Maire excite une très-longue discussion et la décision du conseil sur ce sujet est remise à mardi prochain 2 mai.

Le Conseil s'ajourne à une heure avancée.

CONSEIL DE VILLE.—Il y aura une assemblée spéciale du conseil demain, mardi 2 mai, à 7 heures du soir, pour prendre en considération un projet de règlement pour établir et entretenir une Police en cette ville, et autres affaires.

Le vaisseau de S. M. Warspite, commandé par lord John Hay, est arrivé à New-York. On sait que c'est sur cette frégate que doit s'embarquer Son Excellence sir Charles Bagot avec sa famille, pour retourner en Angleterre.

TREMBLEMENT DE TERRE A LA GUIANE ANGLAISE.—Une lettre de Demerara donne quelques renseignements sur les effets du tremblement de terre dans cette colonie: « Les effets du tremblement de terre n'ont pas été aussi désastreux ici que dans beaucoup d'autres endroits; il a cependant causé de grands dommages: toutes les maisons en briques ont été renversées; mais toutes celles qui étaient en bois sont restées debout; et c'est la grande majorité. Le clocher de l'église écossaïse a été ébranlé. Tous les habitants se sont empressés de quitter leurs maisons pour se précipiter dans les rues: on n'entendait partout que prières et lamentations. »

—L'offrande des Américains élève à plus de cinq mille dollars les souscriptions qui ont été recueillies à New-York pour les victimes du tremblement de terre de la Pointe-à-Pitre, celles de la population française et des autres populations d'origine étrangère ayant dépassé deux mille cinq cents dollars. Un nouvel et dernier appel va être fait à la population de New-York, sous la forme d'un concert monstre auquel, tous les artistes de New-York ont réclamé l'honneur de prêter leur concours.

Nous devons constater la découverte qui vient d'être récemment faite, par M. Albert Gallatin, le vénérable et savant président de la Société historique de New-York, d'une carte géographique qui se trouvait dans la bibliothèque de M. William Jay, fils de John Jay, l'un des signataires du traité qui fut conclu à Paris en 1783. Cette carte donnerait un démenti officiel, authentique, à la fameuse ruse rouge tracée par Franklin sur une autre carte, dont nous avons, il y a quelque temps, raconté la trouvaille dans

les archives du gouvernement français, et dont la presse anglaise s'était emparée pour accuser Daniel Webster de s'être rendu coupable de la tricherie la plus éhontée en affirmant les droits des Etats-Unis sur le territoire contesté, alors qu'il avait par devant lui la preuve que ce territoire était anglais, et en offrant le partage de cette pomme de discorde, comme un acte de générosité américaine, alors que c'était un vol. Nous ne saignons pas qu'il eût été jusqu'ici rien répondu à ces accusations que l'on n'avait pu d'ailleurs prises très au sérieux dans ce pays, où l'on n'avait vu dans la conduite diplomatique de M. Webster qu'un *vanke l'ick*. Mais le hasard vient de fournir une réponse victorieuse, dit-on, et qui, si elle ne dissuade pas le négociateur américain de l'intention de tromperie, le dissuade au moins du fait, au point de le rendre de fripon dupe. Cette réponse, c'est la carte exhumée de la succession de John Jay. Elle a été hier produite solennellement dans une séance de la Société historique à laquelle avait été appelé Daniel Webster. M. Gallatin, dans une dissertation fort remarquable, a développé l'origine, le caractère et les conséquences de cette vicieuse géographie. Il a démontré qu'elle se trouvait entre les mains des signataires du traité de 1783, et que c'était sur elle qu'avait été matériellement tracés les frontières anglo-américaines du nord-ouest, vaguement définies dans la phraseologie obscure de ce traité. Or, si se trouve que la ligne, dessinée à la main sur la carte, correspond exactement avec les limites réclamées dès l'origine par les Etats-Unis, et en deça desquelles a énormément reculé M. Webster dans ses concessions à lord Ashburton. Ainsi comme nous le disions, M. Webster alors qu'il riait à part lui sans doute en croyant duper son adversaire, se dupait lui-même. Mais il n'est pas homme à se trouver humilié et embarrassé d'une aussi mince méaventure, et hier, dans un discours plein d'habileté et d'éloquence, il a réussi à convaincre son nombreux et brillant auditoire que tout était pour le mieux dans le meilleur des traités possible.—(Courier des Etats-Unis).

La seconde fête de l'INSTITUT DES ARTISANS a eu lieu hier soir devant un auditoire nombreux et respectable. Les objets d'art et de manufacture qui n'avaient pu être montrés à la première soirée ont été exposés et expliqués en détail, en anglais et en français. Cette marche, qui n'avait pu être adoptée vu la trop grande variété de récréations entreprises à la première soirée, parut donner une satisfaction générale, et l'on a pu remarquer que le bon effet de semblables expositions a été en partie atteint, puisque l'attention publique a été appelée d'une manière très marquée sur divers objets fabriqués à Québec et dont la plupart des spectateurs ne soupçonnaient pas même l'existence. Nous croyons fermement que de semblables solennités sont indispensables à l'avancement des arts, dans ce pays-ci surtout où l'homme industriel doit lutter corps à corps et par le seul secours de son énergie individuelle et de son génie, contre l'expérience, l'habileté et les capitaux de l'Europe. On ne saurait trop, nous le répétons, encourager de tout son pouvoir de pareilles fêtes, qui, en récompensant, par des applaudissements au moins, les efforts souvent ignorés de l'humble ouvrier, lui font puiser un courage nouveau, une persévérance sans laquelle il ne peut quelquefois attendre la récompense plus effective de l'encouragement matériel.

Dans la notice que nous avons donnée des articles qui composaient la première exposition nous avons oublié de mentionner deux objets importants; l'un est une pendule svelte et manufacturée par M. West de Québec et qui égale en luxe et en élégance tout ce qu'on pourrait importer de l'étranger. Les pivots des roues tournent dans des cristaux trouvés sur le roc de la citadelle. L'autre est un échantillon d'ébène pour placage, coupé par un procédé nouveau et fort ingénieux, inventé par un jeune ouvrier canadien dont nous regrettons de ne pas connaître le nom. (Fantasque.)

Les nombreux amis de M. Fabre apprendront avec plaisir que ce monsieur, parti de New-York, le 11 février, sur la Duchesse d'Orléans, est arrivé au Havre, le 8 mars, après une traversée de 25 jours. M. Fabre et ses deux compagnons de voyage étaient en bonne santé. Ces nouvelles sont parvenues par le paquebot Louis-Philippe, parti du Havre le lendemain de l'arrivée de la Duchesse d'Orléans.—(Minerve)

—Nous voyons par une requête signée de son honneur le maire et de plusieurs autres magistrats de Montréal, que M. le colonel Gury a été prié de vouloir bien siéger de nouveau comme président des sessions trimestrielles. M. Gury, en sa qualité de magistrat, paraît avoir mérité les suffrages de tous en général, bien qu'il ait été injurié et nous croyons calomnié dans ses relations privées et publiques par une publication qui a affiché évidemment beaucoup de rancune pour M. Gury. Ce que nous disons de lui aujourd'hui doit être envisagé sous le point de vue social et légal seulement, et cela avec d'autant plus de bonne foi et de désintéressement que nous avons toujours été un des adversaires politiques de M. Gury.—(Idem)

Nous recevons plus tôt par ce numéro des détails sur les ravages de l'inondation à Chateaugay. Les Seigneurs Gries ont éprouvé particulièrement des pertes considérables. On estime les effets des désastres pour toute la paroisse à plus de deux mille louis. Nous donnerons quelques détails vendredi. Une maison en bois de Lapraprie est arrivée dimanche sur un glacon, au grand ébahissement de la foule. On est parvenu à l'amener sur la grève. On n'a jusqu'à présent à déplorer aucun accident à Montréal.—(Mélanges Religieux)

—Nous voyons par une requête signée de son honneur le maire et de plusieurs autres magistrats de Montréal, que M. le colonel Gury a été prié de vouloir bien siéger de nouveau comme président des sessions trimestrielles. M. Gury, en sa qualité de magistrat, paraît avoir mérité les suffrages de tous en général, bien qu'il ait été injurié et nous croyons calomnié dans ses relations privées et publiques par une publication qui a affiché évidemment beaucoup de rancune pour M. Gury. Ce que nous disons de lui aujourd'hui doit être envisagé sous le point de vue social et légal seulement, et cela avec d'autant plus de bonne foi et de désintéressement que nous avons toujours été un des adversaires politiques de M. Gury.—(Idem)

Nous recevons plus tôt par ce numéro des détails sur les ravages de l'inondation à Chateaugay. Les Seigneurs Gries ont éprouvé particulièrement des pertes considérables. On estime les effets des désastres pour toute la paroisse à plus de deux mille louis. Nous donnerons quelques détails vendredi. Une maison en bois de Lapraprie est arrivée dimanche sur un glacon, au grand ébahissement de la foule. On est parvenu à l'amener sur la grève. On n'a jusqu'à présent à déplorer aucun accident à Montréal.—(Mélanges Religieux)

NAVIRE RAINBOW, Arnold, 32 jours de Southampton, à ordre, cargaison générale, pilote Joseph Morency. —Caledonia, Allan, 27 jours de Glasgow, à G. B. Symes, cargaison générale, pilote Chs. Bernier. Barque Jane Brown, Wyllie, 5 avril de Glasgow, à Laurie & Burns, cargaison générale, pilote A. Delsie. Navire Amy, John Harkness, 20 mars de Liverpool, à Geo. Black, sel et fer, pilote J. B. Ross. Passagers de chambre dans la Caledonia M. et Mme. Young, Mlle. Paterson, Mme. Orr et sa famille, MM. Buchanan, Clapham, Arthur, Sutherland, Hamilton, McKay, McFarlane, Forrester, Lockhart, Laurie et Allan.

NOUVELLES MARITIMES. Entre le 24 mars et le 3 avril, il était parti des différents ports d'Angleterre un bon nombre de vaisseaux pour Québec. Jusqu'au 1er avril il n'était parti aucun vaisseau d'Irlande ou d'Ecosse pour Québec.

NAUFRAGES.—Par l'arrivée de M. Donald McGillivray, avant-hier, on a reçu des nouvelles de l'île d'Anticosti. Le brick Alderman Thompson, capitaine Holmes, parti de ce port pour Londres le 21 novembre dernier, a fait naufrage le 29 novembre, sur l'île d'Anticosti, au-dessus de l'entrée de la rivière Jupiter, à peu près trois lieues au-dessous du phare de la Pointe de l'Ouest, pendant une tempête accompagnée de neige. Le capitaine Holmes, le deuxième contre-maître et deux matelots se sont noyés en s'efforçant de gagner la terre le 30 novembre. Le premier contre-maître et six matelots se sont sauvés, et ont hiverné au phare de la Pointe de l'Ouest. Le vaisseau est complètement brisé, mais une partie de la cargaison a été sauvée.

—La golette Emerentine, capitaine Audette, parti de ce port le 6 novembre dernier, pour Dalhousie, a aussi fait naufrage sur l'île d'Anticosti le 23 novembre, à peu près une lieue au-dessous du phare de la Pointe de l'Ouest. On n'a trouvé à son bord qu'un corps mort.—La cargaison a été sauvée. On dit qu'il y avait quinze personnes à bord de l'Emerentine quand elle a laissé Québec, et ces personnes ont indubitablement péri. C'étaient des gens qui étaient venus vendre à Québec le produit de leur pêche et acheter des provisions pour l'hiver avec lesquelles ils s'en retournaient.

—Le navire le Verc, qui est arrivé le premier ici en

1840 et 1841, a fait naufrage à Poto-Bello (baie de Passamaquoddy), dans son voyage d'Angleterre à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick. L'équipage a été sauvé ainsi que le grément. La coque du bâtiment a été vendue au compte des assureurs.

DECES. A Montréal à l'âge de 32 ans, après une courte et douloureuse maladie M. B. Anselmi, négociant, né à Gènes. Au couvent des Dames Ursulines de Québec, vendredi dernier, Mademoiselle MATHILDE LAPOINTE de Montréal, aimable enfant, ange de pitié, profondément regrettée des Dames de l'Institut et de ses compagnes du pensionnat.

BUREAU DE MEDECINE DE QUEBEC. HOTEL-DIEU, le 4 Avril 1843.

LA première Assemblée Trimestrielle, pour l'examen des Candidats à l'ÉTUDE ou à la Pratique de la médecine, aura lieu MARDI le DEUX de MAI prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Les Candidats sont requis de transmettre leurs documents au Secrétaire, au moins trois jours avant l'Examen. J. Z. NAULT, Secrétaire. Québec, 7 avril 1843.

CORPORATION DE QUEBEC. BUREAU DE L'INSPECTEUR DES CHEMINS. HOTEL DE VILLE, Québec, 25 avril 1843.

DES propositions seront reçues à ce bureau jusqu'au 3 de MAI prochain, à QUATRE heures P. M., pour le balayage, grattage et nettoyage des marchés et rues de cette ville, du premier de mai jusqu'au quinze de l'automne suivant. On pourra en voir les devis et l'étendue en s'adressant à ce bureau tous les jours (dimanches exceptés), de DIX heures, A. M., à UNE heure, P. M. Par ordre, JOS. HAMEL, Inspecteur des Chemins.

“LE MOIS DE MARIE” ou “LE MOIS DE MAI”

UN grand nombre de personnes désirant se procurer immédiatement ce livre, le sousigné prend la liberté de leur annoncer qu'il va le publier en huit ou dix petits cahiers, dont le premier, contenant une gravure, une instruction sur cette belle dévotion et les trois ou quatre premiers jours, sera en vente dès LUNDI PROCHAIN. Prix 3 sols.—Les autres cahiers seront prêts à temps pour les jours suivants. Le second sera accompagné de cantiques en l'honneur de Marie, et le dernier d'une couverture imprimée. J. B. FRECHETTE, PERE. Samedi, 29 avril 1843.

LE sousigné a été dument nommé syndic des biens et effets d'ALEXANDER ADAMS et PETER ADAMS, de Rougouche, dans le comté de Bonaventure, district inférieur de Gaspé, du dit district de Québec, commerçants en bois de charpente et de construction, faisant commerce et négoce au dit lieu de Rougouche, sous les noms et raison d'Alexander et Peter Adams. E. L. MONTIZAMBERT, Avocat. Québec, 29 avril 1843.

GRAINES FRAICHES, GARANTIES DU CRU DE 1842, A VENDRE AU MED CAL HALL, No. 2, rue la Fabrique, à Québec. JOSEPH BOWLES

ANNONCE qu'il a reçu un assortiment général de Graines fraîches de Jardin et de Fleurs.

GRAINES DE TREFLE ROUGE ET BLANC, ET DE MIL (TIMOTHY). 1er mai 1843.

LES livres suivants manquent dans la bibliothèque du sousigné: Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique, publié à Cologne en 1767. Œuvres de Pothier, tome 4, 4to. Ancien Monsieur qui les aurait en sa possession lui fera plaisir en les remettant. ARCHD. CAMPBELL, Not. Pub. Québec, 28 avril 1843.

Si quelques personnes ont les ouvrages ci-dessus et veulent les vendre W. A. C. les achètera

AVIS. LE sousigné offre en vente et aura constamment tout l'été à son hangar, à des prix modérés, plus bas qu'on ne peut se le procurer généralement, les articles de consommation et de la meilleure qualité possible, savoir: Fleur supérieure, fine et moyenne, en quarts, et inspectée. Lard nass, prime mes et prime en quarts. Beurre en barils et tinettes. Blé, avoine, pois, orge, seigle, et sarazin. —AUSSI— De l'Orge moulu, son etc., le tout d'une excellente qualité.

N. B. Il continuera aussi à recevoir des effets en emmagasinez, pour le public, à des taux très réduits, ses hangars étant bien propres à ce genre de commerce par leurs situations, se trouvant placés au centre des affaires.

Il espère que ceux qui voudront bien le favoriser y trouveront leur compte. Il pourra aussi enlever et nettoyer les grains avant de les mettre à bord pour l'exportation, s'il est nécessaire, sous un court délai. WILLIAM HENRY ROY, Quai de la Reine. 1er mai 1843.

VENTES PAR ENCAN. HARDES D'ETE, CHAPEAUX, CASQUETTES, TOILES CIREES, NOIRES, PEINTES ET GLACEES.

LES sousignés, démantelant de la Rue la Montagne, vendront à l'encan, DEMAIN SOIR, mardi 2 du courant, une grande quantité de Harde d'Été, consistant en surtoutis à la Tagliani de Gambroon et de camelotte, vests de soie, de Valenciennes, de Marsaille, et de drap, Habits de chambre, Blouses, Gilets d'été, etc., etc., Drill blanc et de couleur, Calottes de Canton, Gambroon et Tweeds, Chemises rayées de Regatta, etc., etc. —AUSSI— Toutes circes pour chapeaux, noirs, peintes et glacées; Chapeaux et Casquettes, avec un assortiment de marchandises sèches. La vente à SEPT HEURES précises. BENJAMIN & BROTHERS. Québec, 1er mai 1843.

VENTE DU SOIR. PAR D. O. BOUD.

LES LUNDI et JEUDI de chaque semaine, à ses chambres d'Encan, Basse-Ville. UN assortiment général de marchandises sèches de goût et de fonds, coutellerie, papeterie, papeterie, et hardes faites.

N. B. Pour les particularités voir les affiches. Québec, 29 avril 1843.

## MODES DU PRINTEMPS DE 1843. GLOVER & FRY

ONT le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'à l'arrivée du *Crusader* et du *Jamaica*, de Londres, de la *Brunette* et du *Souter Johnny*, de Liverpool, du *Mohawk* de Glasgow, etc. etc. ils se trouveront en état d'exposer en vente un assortiment étendu et très-choisi de MARCHANDISES SECHES NOUVELLES de toute sorte, récemment achetées par M. Glover en Angleterre, en France, en Ecosse et en Irlande. N. B.—Leur établissement sera fermé pendant quatre ou cinq jours pour leur permettre de marquer les marchandises et-nous, aussitôt que les vaisseaux nommés seront arrivés dans le port. 15 Rue la Fabrique, 30 avril 1843.

VENTES PAR ENCAN. CORPORATION DE QUEBEC. CITE DE QUEBEC, DANS LE DISTRICT DE QUEBEC. SAVOIR:—

UNE Assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de « Le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Québec, » dument convoquée par avis en date du Quinzième jour d'avril dans l'année de Notre Seigneur mil huit-cent-quarante-trois, pour prendre en considération un projet de règlement pour amender un règlement intitulé: « Règlement établissant un Département du Feu dans la Cité de Québec et pourvoyant au maintien d'icelui, et aussi pour prévenir les accidents par le Feu dans la dite Cité, » duquel a été une copie livrée le même jour au domicile de chacun des membres du dit Conseil, et tenu à l'Hôtel de-Ville, dans la dite Cité, le vingtième jour du dit mois, dans la dite année, à laquelle assemblée tous les membres composant le dit Conseil sont présents, savoir:—

L'HONORABLE RENE EDOUARD CARON, Maire. GLACKEMEYER, MASSUE, PETRY, PFENDERGAST, SIMPSON, TOURANGEAU, CARY, CONNOLLY, LAURIN, LLOYD, McLEOD, METHOT, O'BRIEN, PLAMONDON, ROBITAILLE, ROUSSEAU, WILSON.

Il est ORDONNE par le dit Conseil, et NOUS, le dit Conseil, ordonnons et faisons par le présent le Règlement suivant, savoir:—

REGLEMENT Pour amender un règlement intitulé « Règlement établissant un Département du Feu dans la Cité de Québec, et pourvoyant au maintien d'icelui, et aussi pour prévenir les accidents par le Feu dans la dite Cité, » et pour prévenir plus efficacement les accidents par le Feu dans la dite Cité.

1. Attendu qu'il est expédient de rappeler en partie et d'amender un certain règlement passé par le Conseil de la Cité de Québec le cinquième jour de Janvier dans l'année de notre Seigneur mil huit-cent-quarante-deux, intitulé « Règlement établissant un Département du Feu dans la Cité de Québec, et pourvoyant au maintien d'icelui, et aussi pour prévenir les accidents par le Feu dans la dite Cité, » et de présenter plus efficacement les accidents par le Feu dans la dite Cité, qu'il est statué et ordonné par le présent règlement, le Conseil de Ville de la cité de Québec statue et ordonne que les parties de la deuxième section du Règlement susdit qui fixent le salaire de l'Inspecteur du dit Département et le nombre d'hommes dont chacune des compagnies et mentionnées devra consister, soient et elles sont par les présentes rappelées.

2. Que le salaire du dit Inspecteur, à commencer du 1er Mai prochain, sera de cent cinquante livres courants par année, payable par quart.

3. Que chacune des compagnies de pompiers formées ou qui sera formée par ou en vertu du Règlement susdit, ou du présent Règlement sera composée de vingt hommes (le Capitaine et le Lieutenant non-compris.)

4. Qu'en outre des compagnies de pompiers mentionnées dans la trente et unième section du Règlement susdit, il sera formé, dans la manière prescrite par le dit Règlement quatre compagnies additionnelles, savoir:— deux compagnies additionnelles dans cette partie de la Cité désignée et connue comme Division No 3. Une compagnie additionnelle dans la Division No 6, et une compagnie additionnelle dans la Division No 8.

5. Qu'il sera loisible au Comité du Feu nommé par le Conseil de Ville pour le temps d'alors, d'ordonner du temps à autres, combien et lesquelles des dites compagnies de pompiers assisteront aux feux, selon les localités, et que telles compagnies de pompiers seulement auront droit à la compensation établie par ce Règlement et que les diverses clauses dans le règlement susdit qui se rapportent à l'assistance des compagnies aux feux n'aient rapport qu'à celles qui seront mentionnées dans le dit ordre du dit Comité, pourvu toujours que le dit ordre ne s'étende pas à empêcher aucune autre Compagnie de se rendre à aucun feu.

6. Que la quatrième section du Règlement susdit, soit, et elle est par les présentes rappelée.

7. Que toute et chaque fois que les dits Capitaines, Lieutenants et Pompiers, des Compagnies formées ou qui seront formées par et en vertu du Règlement susdit ou du présent Règlement ou aucun d'eux, assisteront à aucun feu dans la dite Cité auquel elle aura été requise d'assister par un ordre du Comité du Feu conformément à la cinquième section de ce Règlement chacun d'eux aura droit à une compensation, laquelle sera connue soit savoir: Chaque Capitaine recevra cinq Chelins, chaque Lieutenant recevra trois Chelins, et neuf pence, et chaque Homme du Feu recevra deux Chelins, et demi, telle somme à être payée en la manière voulue par le dit Comité à même les fonds à la disposition du dit Comité.

8. Que dans les cas où l'occupant d'une maison ou partie d'une maison désirera faire ramoner la cheminée d'icelle une fois par an, et que tel occupant n'aura pas voulu le faire ramoner la dite cheminée lorsque les ramoneurs feront leurs tours ordinaires, le surveillant du ramonage est par le présent requis de faire ramoner telle cheminée, et pour chaque ramonage additionnel l'occupant sera tenu de payer la somme mentionnée dans la trente-sixième section du règlement susdit.

9. Que toute personne qui, après la passation de ce règlement, bâtit ou rebâtit, ou fera bâtit ou rebâtit une cheminée, ou des cheminées dans aucune bâtisse en bois dans les limites des quartiers St. Louis, du Palais ou St. Pierre, ou dans cette partie du quartier Champlain qui se trouve entre la bâtisse connue sous le nom de « Chapelle de Marine » et le quartier St. Pierre, encourra et paiera une amende ou pénalité de cinq livres courant. Et il est de plus par le présent ordonné que tout propriétaire ou autre personne occupant telle maison ou partie d'icelle qui, après conviction de l'offense ci-dessus mentionnée, ne fera pas entièrement démolir telle cheminée, sous huit jours après telle conviction, sera emprisonné pendant trente jours.

(L. S.) (Signé) ED. CARON, Maire.

Attesté (Signé) GEO. FUTVOYE, Greffier de la Cité.

WILLIAM NEWTON, Courrier de Vaisseau et Agent Général, Quai Napoléon.

LE sousigné remercie ses amis et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui donner jusqu'à présent, et les informe qu'il a en main un assortiment varié de casquettes et de chapeaux faits dans le dernier goût.

P. N. RINNET, Marchand-Pâtisier. Rue St. Jean, Faubourg St. Jean No. 202. Québec, 17 avril 1843.

N. B.—Il est aussi prêt à prendre sur ses autres toutes sortes de pelleteries que l'on voudra bien lui confier, et à des prix très modiques.

BLANCS DE MAGISTRATS A VENDRE A GE BUREAU

Par encan seront vendus, le 5 jour de JUIN prochain, les meubles suivants, faisant partie des biens d'ALEXANDRE DUBE, de la cité de Québec, dans le District de Québec, marchand, Banquier, etc.; savoir:—

1. UN EMPLACEMENT sis et situé en la Basse-Ville de Québec, Rue la Montagne, contenant vingt-quatre pieds de front sur la même profondeur, borné par devant à la dite Rue la Montagne et par derrière au bout de la dite profondeur, tenant d'un côté à James Smilie représentant John Jones, et de l'autre au bord du Cap, avec une maison en pierres à deux étages dessus construite.

2. Un emplacement situé au faubourg Saint-Jean de cette ville de Québec, Rue Saint-Jean, contenant quarante pieds de front sur quatre-vingts pieds de profondeur, borné par devant à la dite Rue Saint-Jean, et par derrière au bout de la dite profondeur, d'un côté au Nord-Est à Michel Gauthier et d'autre côté au Sud-Ouest à Louis Jobin; ensemble la maison en bois dessus construite, circonstances et dépendances.

3. Un emplacement situé au faubourg Saint-Roch de cette ville de Québec, Rue Fleur, d'une largeur de dix pieds de front sur cinquante-un pieds de profondeur, le tout mesure Anglaise borné en front à la Rue Fleur, en profondeur à la propriété de William Brown, d'un côté au Nord-Est à Clément Belzoni, et d'autre côté au Sud-Ouest à un nommé Belzoni, avec maison et hangar dessus construits, circonstances et dépendances.

La vente se fera à DIX heures du matin, sur les lieux ici premièrement désignés. E. L. MONTIZAMBERT, Syndic. Québec, ce 15 avril 1843.

BANQUEROUTES.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuyer, de la cité de Québec, dans le District de Québec, et y résidant, un des Commissaires pour cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas Canada, pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée « Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets, » a fait émaner un warrant sous son seing et sceau, à moi adressé, contre les biens immeubles et meubles d'ELIZABETH EDWARDS, de la cité de Québec, veuve de feu THOMAS COOK, Hôtellière.

Québec, 12 avril 1843. J. S. HILL, Gardien.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. Dans l'affaire de CHARLES LEFRANCOIS, failli.

UNE assemblée des créanciers du dit CHARLES LEFRANCOIS, de la paroisse de Saint Roch dans le district de Québec, commençant, se tiendra au Bureau de R. H. Gardner, Ecuyer, Commissaire des banqueroutes, rue Sault-au-Matlot, dans la Basse-Ville de la Cité de Québec, MARDI le DEUXIEME jour MAI prochain, à ONZE heures du matin, auxquels temps et lieux ceux qui n'ont pas encore prouvé leurs créances pourront le faire, et le syndic sera là et alors présent et attestera leurs comptes concernant la succession du dit failli.

Québec, 26 avril 1843. Ed. GLACKEMEYER, Syndic.

AVIS. Le soussigné a été dûment nommé seul syndic des biens et effets de LAUNCELOT BARON DUMILIN, de la cité de Québec, maître-charpentier de vaisseau et commerçant, failli.

Québec, 28 avril 1843. E. G. CANNON, Syndic.

Le soussigné a été dûment nommé seul Syndic à la faillite de FRANÇOIS XAVIER ROUBAILLE, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, Marchand.

Québec, 21 avril 1843. ULRIC J. TESSIER, Avocat.

AVIS DU BUREAU DE LA POSTE. LA prochaine Malle (par l'Union) pour l'Angleterre laissera Halifax le 18 Mai prochain, et sera close au Bureau de Québec le VENDREDI 12 Mai prochain.

Les lettres AFFRANCHIES seront reçues jusqu'à SEPT heures P. M.

Et les lettres NON AFFRANCHIES pourront être déposées dans la Boite jusqu'à NEUF heures P. M.

L'Union sera expédiée le 13 au matin aussitôt après l'arrivée de la malle de Montréal par le Steamboat.

Bureau Général des Postes, Québec, 27 mars 1843.

SOCIÉTÉ FORMÉE. Le soussigné donne avis qu'il s'est associé son fils G. S. AUDETTE, et qu'à compter du 1er Mai prochain leurs affaires se feront sous les noms et raison de J. B. AUDETTE & fils.

Québec, 29 mars 1843. J. B. AUDETTE.

Le Docteur Frémont a transporté son domicile à la Haute-Ville, rue Ste. Ursule, No. 10.

Québec, 7 avril 1843.

AVIS. TOUTES personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession vacante de feu M. HUBERT WEIFFERT, marchand, sont priées de les transmettre, dûment attestées, au soussigné, élu curateur en justice à la dite succession, et toutes celles qui doivent à la dite succession sont requises de payer sans délai.

Québec, 25 avril 1843. JOSEPH CADOTTE.

DOCUMENTS INTERESSANT SUR L'HISTOIRE DES PREMIERS TEMPS DU CANADA.

Voyage de Découverte au Canada, entre les années 1534 et 1542, par Jacques Cartier, le Sieur de Roberval, Jean Alfonse de Xanctigne, etc. Suivis de la description de Québec et des environs en 1608, et de divers extraits relatifs au lieu de l'hivernement de Jacques Cartier en 1535-36. avec gravures (fac. simile).

REIMPRIMES sur d'anciennes relations, et publiés sous la direction de la société Littéraire et Historique de Québec.—Imprimé à Québec chez William Cowan et fils 1843. 8vo.

A vendre au bureau de l'Imprimerie Canadienne, prix 3s. 9d. et aux membres de la société, à leur salle de séances, 2s. 6d.

Québec, 28 avril 1843.

AVERTISSEMENT. ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTEURICE, qualifiés pour enseigner la Lecture Française et Anglaise, l'écriture, la Grammaire, la Géographie, l'Arithmétique et la tenue des Livres. Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou à N. LARUE, l'un des Commissaires, sur les lieux.

St. Jean, Ile d'Orléans, le 4 avril 1843. N. LARUE.

ON aurait besoin pour le 1er mai, près de l'église de St. Michel, d'un MAITRE D'ÉCOLE bien recommandé et instruit dans les deux langues. S'adresser au curé de St. Michel.

St. Michel, 8 Avril 1843.

ON DEMANDE UN INGENIEUR ou une personne capable de conduire une petite Machine à haute pression avec un moulin à pierre, un moulin à scie et une machine à vapeur, y attachée. On donnera la préférence à un homme marié, parce qu'on a aussi besoin d'une femme pour avoir soin des Bains. S'adresser à

W. TREMAIN, Rue St. Paul, 17 avril 1843.

AVERTISSEMENT. Le soussigné exécuteur testamentaire de Messieurs VARIN, vivant archiprêtre et curé de Kamouraska, requiert toutes personnes qui ont des réclamations contre la succession du dit feu Messieur VARIN, de lui faire parvenir sans délai dûment attestées.

A. DIONNE, Kamouraska 14 Avril 1843.

Propriétés à Vendre ou à Louer.

A LOUER, Et en donner possession le 1er du mois prochain;

CETTE grande MAISON et magasin, rue Saint-Jean, à présent occupés par Madame DATE, avec d'excellentes caves, bien convenables pour un grand commerce en détail de marchandises sèches, de quincailleries ou d'épicerie. S'adresser à G. & H. GIBSON, agents, ou au propriétaire sous-signé. CHARLES LANGEVIN. Québec, 28 avril 1843.

A LOUER. A LA RIVIERE DU LOUP, DISTRICT DE QUÉBEC

POSSESSION IMMÉDIATE. POUR une ou plusieurs années cette superbe maison avec un beau jardin et ses autres dépendances, située au centre du village, et près du chemin de Madawaska et ci-devant occupée par feu Alexander et Malcolm Fraser, seigneurs du lieu. S'adresser au sous-signé, sur les lieux.

J. B. POULIOT, Curateur suc. vac. A. Fraser. Rivière du Loup, 20 avril 1843.

A LOUER. A LA PETITE RIVIERE

UNE maison près du Pont de Scott, propre pour une famille qui voudrait passer l'été à la Campagne. S'adresser sur les lieux. NICOLAS JOBIN, Québec, 19 avril 1843.

A VENDRE. CETTE FERME de prix, joignant le village de Berthier à la confluence de la rivière Bayonne; elle contient 100 acres de bonne terre et il y a une grande grange dessus.

S'adresser à E. L. MONTZAMBERT, à Québec, ou à C. N. MONTZAMBERT, aux Trois-Rivières. Québec, 14 avril 1843.

A VENDRE OU A LOUER, ET POSSESSION DONNÉE IMMÉDIATEMENT,

UNE TERRE de deux arpents deux perches de front sur 40 de profondeur, en pleine culture, située à Ste. Marie, Nouvelle-Beauce, au centre du village, à 4 ou 5 arpents de l'église; sur laquelle est érigée une MAISON spacieuse, bien finie, convenable à la résidence d'un gentleman ou propre à servir d'hôtellerie, avec autres bâisses de toutes espèces, en bon ordre, convenables à une grande culture; un jardin spacieux avec arbres fruitiers, etc. Cette propriété, ci-devant occupée par feu FRANÇOIS LEBOULLIER, écuyer, est maintenant possédée par l'honorable de SALES LA TERRIERE par adjudication du shérif.

Pour les conditions s'adresser à JEAN BTE. BONNEVILLE, notaire, à la Beauce, ou au propriétaire, aux Ebolements, comté de Saguenay. Québec, 14 avril 1843.

A LOUER pour une ou six années, un MAGASIN faisant le coin des rues St. Pierre et de la Place, près du marché de la Basse-Ville; ce magasin est très propre pour y vendre des marchandises sèches, et a été occupé comme tel par MM. PIERRE et VICTOR PELLETIER pendant plusieurs années. S'adresser à JEAN BTE. PICARD, Aubergiste, marché de la Basse-Ville. Québec, 15 avril 1843.

A VENDRE, UN emplacement situé en la Basse-Ville de Québec, rue du Sault-au-Matlot, sur lequel il y a une maison en pierre à deux étages, le tout borné pardevant à la dite rue, par derrière à la cime du cap, au sud à François Protin et au nord à Antoine Paquet.

On donnera des termes faciles et un titre incontestable. LOUIS PANET, Notaire. 31 mars 1843.

A VENDRE, UNE TERRE située à St. François, rivière du Sud, près de l'église, de deux arpents et sept perches de front, sur quarante arpents de profondeur, avec MAISON, GRANGE, ÉTABLE, HANGAR, et FOURNIL, en bon ordre, et appartenant maintenant à la veuve AUGUSTIN ROY, sur les lieux, étant la propriété ci-devant de feu le capitaine Paré. Les termes de paiement seront faciles. La dite dame veuve Roy n'exigera qu'une partie de prix de vente payable chaque année pendant six années. Pour plus amples informations, s'adresser à la dite veuve Augustin Roy sur les lieux, ou à Sieur THOMAS FRASER, fils, à la Pointe Lévi.

St. François, rivière du Sud, le 29 mars 1843.

ATTENTION. A LOUER ou à vendre un BON MOULIN à FARINE sur la Rivière du Loup à Yamachiche. Il contient cinq moulages avec les Blueaux, ainsi qu'un moulin à carder et à touter. Il y a avec le dit moulin une Terre d'un arpent et demi de front sur vingt et un de profondeur. Tous les droits Seigneuriaux sont attachés à ce moulin qui est situé dans un lieu central entre trois Paroisses et ne manque jamais d'eau. Possession donnée immédiatement.

S'adresser à JULIEN CHOUINARD, Québec, 4 mars 1843.

Dans l'affaire JOHN GORDON & Co., faillis.

A LOUER, POUR UNE ANNÉE DU 1ER AVRIL PROCHAIN, CETTE propriété de prix bien connue sous le nom de MOULIN DE BEAUFORT, récemment occupée par MM. John Gordon & Co.

Le Moulin est dans la meilleure état, bien fourni d'eau, et par la haute réputation de sa marque et sa proximité de la ville il offre une occasion favorable aux Mémoires ou aux personnes qui voudraient s'embarquer dans le commerce des farines et des grains.

Le Moulin a six moulages de pierres françaises, cribles, deux réfrigérants, blueaux hollandais, etc. —Aussi,—

Une Boutique de Tonnelier, distante d'environ deux cents toises, et un Quai auquel les berges peuvent s'amarrer.

Des soumissions pour le bail seront reçues au bureau des Syndics jusqu'au 30 du courant.

On peut visiter les lieux en s'adressant à M. McDUGALL, au Moulin.

—Aussi A LOUER,—

LA MAISON confortable et délicieuse-ment située qui est attachée à la propriété susdite. Ayant récemment subi des réparations complètes, elle est bien adaptée pour la résidence d'une famille respectable ou pour un grand pensionnat. S'adresser aux Syndics, rue St.-Pierre, N° 38.

Québec, 13 mars 1843.

A LOUER AU 1ER MAI PROCHAIN, la maison et dépendances occupées depuis plusieurs années par le Révérend Mr. COWELL, Chapelain des forces, situées rue St. Louis, appartenantes du soussigné. ED. CARON. Québec, 1er. février 1843.

SEIGNEURIE DE BEAUFORT. LA Seigneurie de Beauport de quatre milles de front sur douze milles de profondeur, située sur le côté nord de la rivière St. Laurent dans le district de Québec, à trois milles de distance de la cité de Québec, est offerte en vente à des termes libéraux et à de bonnes conditions. C'est une des plus belles du District par rapport à sa proximité de Québec, par ses rivières propres à des moulins. Pour plus amples informations s'adresser à LELIEVRE et ANGERS, Ecus, avocats, à Québec et au soussigné à Ste. Marie de la Baucce. ANT. N. J. DUCHESNAY, Québec 12 oct. 1842. p. 139

A VENDRE

REMEDE ABSOLU POUR TOUS LES MAUX.

DIX-MILLES essais et très-heureux ont prouvé l'insusceptible valeur du REMEDE MAGIQUE de DALLY pour les douleurs. Non seulement il guérit plus promptement, mais encore il n'a point de nouvelles douleurs et ne laisse point de cicatrices. L'effet du feu est rendu nul. Dix piastres ont été offertes pendant six mois à toute personne rapportant une bête vive, et disant que tout chagrin et toute peine d'esprit ne sont pas guéris à l'instinct; et cependant pas une sur des milles n'est venu réclamer contre ce remède. Des parents désireux de se préserver de toutes maladies, d'épargner de l'argent, du temps, la souffrance et la vie, et préserver leurs enfants des marques causées au visage, par les brûlures, par la peste, (il possède le pouvoir extraordinaire de remplacer les organes détruits,) il peut le faire par cet insusceptible onguent. Plusieurs profondes brûlures dans cette ville, et une figure entièrement brûlée trois fois au même endroit, pendant la guérison, sont telles qu'on n'en peut plus voir de traces. Pour des coups attrapés, son effet rapide et sa luitaire est également important; même les maux d'yeux, toute espèce d'INFLAMMATIONS, mauvaises POITRINES, seraient inconnues si on en faisait usage. La gouvernante et la nourrice, pour faire disparaître les boutons de dessus la peau, guérir les échauffements, le trouveront indispensable. En s'en servant une fois, on établira sa réputation de REMEDE ABSOLU. Après cet avis les chefs de famille, permettant des tortures pendant des mois, et subsequment des visages défigurés, ne peuvent jamais éviter tout reproche fait par un enfant débile, pour avoir négligé de triompher sur le feu.

Entré suivant l'acte du Congrès. A. D. 1841 par Comstock & Co., dans le bureau du G. effier de la Cour de District des Etats-Unies, pour le "district Sud de New York."

Garanti le seul véritable.

Comstock & Co., droguiste en gros, New York, sont devenus les seuls agents en gros de Mr. Dally en Amérique pour 20 ans. Tous ordres doivent leur être adressés excepté pour Albany et Troy.

A vendre chez nos agents, à Québec, MM. MUSSON & SIMS.

DEMEAGEMENT. LES soussignés informent respectueusement le public qu'ils se proposent de transporter leur établissement, le 1er mai prochain, au poste central et commode à présent occupé par M. P. DORON (magasin de quincailleries), place du marché de la Haute-Ville, où ils sollicitent la continuation de l'encouragement libéral dont ils ont joui pendant plus de trente ans. Rien ne manquera de leur part pour le mériter; des mesures ayant été prises par eux pour se procurer tous les articles dans leur ligne des premiers manufacturiers d'Angleterre. Et ils prennent la liberté d'ajouter qu'ils sont déterminés à vendre au plus bas prix.

Tous, CARY & Co. Salle des Francs-Maçons, 22 avril 1843.

CHARLES F. PRATT & FRERE ont transféré leur magasin de la rue Saint-Pierre au coin du quai de Hout, local ci-devant occupé par feu JOHN BROWN, marchand de marine. Ils ont en main, et offrent à vendre, un assortiment de cuir à semelles, peaux de veau, cuir à harnais.

Aussi, cigares de la Havane, dite de Principe, tabac en torquettes, dito finé, cigares du Canada en barils contenant 5000 chaque, etc., etc.

Québec, 27 avril 1843.

P. DORON prend la liberté d'offrir ses remèdes sincères à ses amis et au public, pour l'encouragement très-libéral qu'il a eu jusqu'ici dans son commerce, et il prévient qu'il se propose, le 1er mai prochain, de transférer son magasin de quincailleries et de coutilleries dans la maison centrale et bien connue, qui appartenait à feu son oncle Joseph DORON, écuyer, N° 22, rue la Montagne. Il attend, par les premiers arrivages de Londres et de Liverpool, un grand assortiment dans sa ligne, provenant des meilleures manufactures.

Québec, 27 avril 1843.

A VENDRE. A LA LIBRAIRIE CANADIENNE,

LE SECRETAIRE FRANÇAIS, contenant des modèles de lettres pour le jour de l'an de condoléance, d'invitation, de recommandation, de remerciement, de galanterie, etc., etc.—Prix, vingt sous.—Québec, 28 avril 1843.

BLE DE SEMENCE ET PERCHES DE CÈDRE. LA Goëlette de MONTCALM sera en ville vers le 8 MAI avec du Bled de semence à vendre par le propriétaire, et aussi quelques milliers de Perches de Cèdre pour clôtures, avec Piquets.

ALEXIS TREMBLAY. Malbaie, 25 avril 1843.

CHAPEAUX DE LONDRES, A meilleur marché que jamais.

Le soussigné ayant acheté ici, au comptant, un lot de Chapeaux à la mode, de première et seconde qualité, à une perte pour l'importateur au moins de quarante pour cent, il entrera en concurrence avec toutes maisons des Canada pour le prix et la qualité.

C. T. BROWN, coin de la rue Buade, Importateur et Marchand Tailleur.

GRANDS MARCHES. EN vente pour faire place à des marchandises d'été un assortiment étendu de HARDES d'été pour hommes et garçons, garanties aussi bien faites que si elles avaient été commandées, et presque à moitié du prix pour argent comptant. Toutes sortes d'ouvrages de Tailleurs faits à des prix réduits.

T. C. BROWN, rue Buade, Haute-Ville. Québec, 12 avril 1843.

CHAPEAUX DE DAMES, COTTAGE CHINOIS. IL vient d'arriver par la voie de New-York une caisse de CHAPEAUX TOSCANS de COULEUR, dans le goût le plus nouveau de Londres, ainsi qu'une quantité de paille tressée pour faire des chapeaux à recommander.

C. T. BROWN, coin de la rue Buade. Québec, 12 avril 1843.

MODES D'ÉTÉ. Le soussigné informent respectueusement ses nombreux pratiques qu'il a aujourd'hui reçu LES MODES DE LONDRES ET DE PARIS, et qu'il est maintenant prêt à exécuter toutes commandes dont il serait favorisé, sous le plus court délai.

JOHN DODD, Tailleur et Marchand Drapier, Québec, 27 avril 1843.

A VENDRE. VINGT tonnes MELASSE supérieure. 1000 gallons HUILE de lin.

H. J. NOAD, rue St. Paul, 14 avril 1843.

A VENDRE

BAUME CELESTE DU DR. LIN, DE LA CHINE.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la friction avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle ou guérisse de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

L'EXPECTORANT DU DR. BARTHOLEMEW

préviendra ou guérira toute consommation à son origine, RHUMES et FROIDURES pris à temps c'est un remède délicieux. Appelez-vous en le nom, et prenez celui de Comstock.

LE VERMIFUGE DE COLMSTOCK

chasse tous les VERS chez les enfants et chez les adultes d'une manière étonnante. C'est le même que celui fait par Fahnestock, qui se vend avec une rapidité presque incroyables par COMSTOCK & CO., New-York.

GOUTTES POUR LES DENTS. Les goues de KLINE les guérissent efficacement.

Entré en conformité à l'acte du Congrès, dans l'an 1842, par Comstock & Co., dans le bureau du Clerc du District-Sud de New-York.

En s'adressant à nos agents dans chaque ville et village, des papiers peuvent être eus pour rien, qui montreront les noms les plus respectables du pays à l'appui de ces faits, tellement qu'il est impossible de ne pas y croire.

Prenez nos articles, et ne vous laissez pas convaincre par des contes qui disent que d'autres remèdes sont aussi bons. AYEZ LES OU POINT DU TOUT, devrait être votre motto—et ceux-là ne peuvent jamais être véritable sans nos noms dessus. On peut les avoir en gros et en détail de nous seulement.

COMSTOCK & CO., Droguistes en gros, N° 71 Maiden-Lane, N-w-York, et chez nos agents, à Québec, MM. MUSSON & SIMS.

ETOFFES DU PAYS. Le soussigné informe les habitants de la campagne qu'il sera toujours prêt à acheter toutes sortes d'ETOFFES du Pays, Toiles, Draps, etc., ou, si on aime mieux, à les vendre à commission.

P. GINGRAS, Junr. Rue Champlain, No. 343, Basse-Ville. Québec, 13 avril 1843.

Qu'il garantisse entièrement à aucune qualité jamais été faite en Canada, (et pour le cas de cette assertion, il demande qu'on en fasse la preuve) à ses pratiques, No. 41, rue St. Paul, P. BOSSERAT, Propriétaire.

Superior de Jameson's

Le soussigné prend la liberté d'offrir ses pratiques et le public en général qu'il a dressé expressément pour NOËL ET LE JOUR DE L'AN.

De l'Aile de Burton

AILLE DE BURTON, par gallon, 14 3d

AILLE PALE, par do. 10

AILLE DE TABLE, par do. 6 10

AILLE DE BURTON EN BOUTILLES, 6 10

AILLE DE TABLE EN BOUTILLES, 6 10

Compt pour cent, décompté pour argent comptant, sur l'aille de Burton, par gallon, 14 3d

N. B. Barille de 71 gallons pour les familles, H. J. JAMESON, Québec, 20 décembre, 1842.

A VENDRE CHEZ LES SOUSSIGNÉS: D'UN VEILLER Cordage anglais, de 1 1/2 pouce à 3 1/2 pouces.

Toile à voiles blanche et grise. Duck léger et pesant. Fil à voile, Ligneau. Peintures de la meilleure qualité, blanche, brune et noire; rouge de Venise. Chaudières à potasse et à sucre. Fer en saumon d'Ecosse, no. 1 Vitres de grandeurs assorties.

MOORE, GRAINGER & Co. Québec, 7 avril 1843.

BRASSERIE DE ST. ROCH. LES soussignés donnent avis par le présent que depuis leur acquisition de ce vaste et précieux établissement, si bien connu, ils se sont occupés d'en renouveler l'intérieur et y ont introduit toutes les améliorations modernes qui ont porté l'art du brassage à un si haut degré de perfection dans la Grande-Bretagne et l'Irlande.

Aussi se flattent-ils de pouvoir en tout temps livrer de la bière égale sinon supérieure à toute autre dans la province. Ils ont maintenant, prêtes à livrer, de l'AILLE PALE et de la BIÈRE DE TABLE, et ils auront sous peu DU PORTER ET DE L'AILLE DE BURTON.

Ils sollicitent respectueusement une part du patronage public.

(Signé,) THOS. W. LLOYD. PAUL LEPPER. 28 Novembre 1842. p. 143.

Dans l'affaire JOHN GORDON & Co., faillis.

A VENDRE, UNE MACHINE à VAPEUR à haute pression, de la force de seize chevaux, presque neuve. —Aussi,—

Deux grandes Bouillottes en cuivre, savoir Une d'environ sept mille gallons, et une d'environ quatorze cents gallons.

S'adresser aux Syndics, rue St.-Pierre, N° 38. Québec, 13 mars 1843.

A VENDRE CHAUDIERE à POTASSE de meilleur qualité.

Aussi.—Graine de foin. Québec, 20 mars 1843 R. McJIMONT.

A VENDRE la superbe goëlette MONTCALM, du port de 104 tonneaux, ancien tonnage bâtie avec les meilleurs matériaux l'été dernier, ayant son grément complet et prête pour la mer; elle est actuellement à la Malbaie, District du Saguenay, et sera à Québec au commencement de Mai prochain. S'adresser sur les lieux au propriétaire.

ALEXIS TREMBLAY. District du Saguenay, Malbaie, le 13 mars 1843.

LARD ET FARINE. A VENDRE par le soussigné: 300 quarts Lard mess, 250 do. do. prime-mess, 500 do. do. prime, Fleur fine et supérieure, Farine entière en sacs.

JAMES GIBB, Commercial Building, rue St. Pierre. Québec, 12 avril 1843.

A VENDRE

AUX FAMILLES ET AUX INVALIDES.

Les remèdes suivants indispensables aux familles peuvent être trouvés chez les droguistes des villages et bientôt dans tout l'état. Ressouvenez-vous bien de ne prendre que ceux qui sont accompagnés de la signature de COMSTOCK & CO. sur les enveloppes, parce que tous les autres portant le même nom sont de basses imitations et des imitations. Si le marchand le plus voisin de chez vous ne les a pas, priez-le de se les procurer à Maiden-Lane N° 71, la première fois qu'il visitera New York, ou d'être pour se les procurer. Aucune famille ne devrait être une semaine sans ces remèdes.

CHAUVE TE BAUME DE COLOMBIE, POUR LES CHEVEUX, qui les retienda s'ils tombent, ou qui les rétablira sur les places nues; et les fera pousser rapidement sur les enfants, ainsi que sur ceux qui ont perdu les cheveux par une cause ou par une autre.

Toutes vermines qui infestent les têtes des enfants dans les écoles, sont prévenues ou fait mourir aussitôt par ce remède.

Trouvez dessus le nom de COMSTOCK & CO. ou ne l'essayez pas. Ressouvenez-vous toujours de cela.

RHUMATISMES, et INFIRMITÉS guéris certainement, et tous les muscles et les membres potens sont établis, chez les jeunes et les vieillards par l'ELIXIR VEGETAL INDIEN et le LINIMENT DE NERF et d'Os—mais jamais sans le nom de COMSTOCK & CO.

LES HEMORRHOIDES entièrement prévenues ou guéries, si l'attaque a lieu, si vous vous servez du vrai LINIMENT DE HAV, de COMSTOCK & CO. Ce remède agit à merveille sur toutes les plaies et sur tout ce qui demande une application extérieure. Servez-vous-en. Les CHEVAUX qui ont les Esparvius, les mollettes, etc., sont guéris par le remède de Roof; et les chevaux morfondus sont entièrement guéris par l'onguent Foundered. Remarquez cela, vous qui avez des chevaux.

DALLEY'S MEDICAL PAIN EXTRACTOR SALVE. Ce remède le plus extraordinaire qui ait jamais été inventé pour les BRULURES et les PLAIES produites par l'eau bouillante, nouvelles ou anciennes, et pour les plaies et le mal d'YEUX. Ce remède en a réjoui des milliers. Il vous ôtera toutes vos douleurs en dix minutes, sans y manquer. Il guérira les HEMORRHOIDES.

LIN'S SPREAD PLASTERS. L'article le plus beau et le plus utile qui ait jamais été fait. Tous devraient s'en servir régulièrement.

LIN'S TEMPERANCE BITTERS, sur le principe de substituer les toniques aux stimulants moyen qui a reformé tant d'ivrognes. Pour être employé avec es BLOOD PILLS de LIN, supérieures à toutes les autres pour purifier le système et les humeurs qui affectent le sang, et les irrégularités des entrailles et de la santé en général.

Voyez la signature du Dr. LIN, viz: Docteur O. C. LIN.

MAUX DE TÊTE. Le remède du DR. SPOHN pour le mal de tête guérit efficacement les maux de tête qui viennent soit des nerfs ou de la bile. Des centaines de familles s'en servent avec grande joie.

Dr. Spohn's Elixir of Health, pour prévenir certainement les FIEVRES ou généralement toutes les maladies, gardant l'estomac dans l'ordre le plus parfait, ainsi que les entrailles et déterminer les humeurs à la surface. Les RHUMES, les FROIDURES, les douleurs dans les os, les enrouements et les GOUTTES sont promptement guéris par ce remède. Assurez-vous de cela en l'essayant.

CORS.—Le plâtre français est un remède sûr.

La Teinture Indienne POUR LES CHEVEUX, donne aux cheveux la couleur que l'on désire, mais ne teint pas la peau.

SALSEPAREILLE. Extrait composé de Comstock. Il n'y a pas de préparations de Salsepareille qui puisse surpasser ou égaler celle-ci. Si vous êtes certain d'avoir celle de COMSTOCK, vous la trouverez supérieure à toutes les autres. Elle n'a pas besoin de louanges exagérées.